



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déontologie

Question écrite n° 75173

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le projet du Gouvernement concernant les lois bioéthique. Comme le précise le projet : « seuls la nécessité de santé publique ou de suivi épidémiologique dispenseront le corps médical de consulter le fichier des refus ». La recherche des causes médicales du décès, entrant dans le cadre ci-dessus défini, ne serait-il pas nécessaire de clarifier la formulation au regard des prélèvements à but scientifique ? Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75173

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1981